

DÉPARTEMENT

MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT
LUNÉVILLE

CANTON
BACCARAT

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

DATE CONVOCATION

10/09/2024

DATE D’AFFICHAGE

10/09/2024

COMMUNE D’HERBEVILLER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BREGEARD Gilbert.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BREGEARD Gilbert, Eric MARTIN, BATTIATA Francesco, Laurent KWIATKOWSKI, HUARD Lionel, Julien VERMEULN, Nicolas MICHEL, PRECHEUR Yves, Audrey BELIN, ANDRÉ Nicolas.

Pouvoir : Didier CROISET donne pouvoir à Nicolas MICHEL

Absent :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Nicolas ANDRÉ a été nommé secrétaire.

DCM 2024 / 034

OBJET N°1 Approbation du zonage assainissement avant enquête publique

Vu l’article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme de laquelle les communes ont l’obligation de déterminer les zones d’assainissement sur leur territoire ;
Vu les propositions de zonage de l’assainissement présentées ;
Considérant que le projet de zonage de l’assainissement tel qu’il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d’approuver le projet de zonage de l’assainissement tel qu’il est annexé à la présente.
- Dit que le projet de zonage de l’assainissement tel qu’approuvé fera l’objet, conformément à l’article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, d’une enquête publique sur la commune de Herbéviller.
- Donne pouvoir au Maire d’entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à ladite enquête publique.
- Prend l’engagement d’inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir les frais relatifs à ladite enquête publique.

Vote : à l’unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à HERBEVILLER, le 19/09/2024
Le Maire, Gilbert BREGEARD

